Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023



ID: 030-213000904-20230403-CM20230403D\_21-DE

## **COMMUNE DE CONCOULES**

## Délibération du Conseil Municipal

## Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 14 heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 28 mars 2023, affichée le 28 mars 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

- 11 : Effectif légal du conseil municipal
- 10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice
- 07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Objet: Délibération n° 20230403 23

Subvention aux associations 2023

Amicale des Sapeurs Pompiers de Génolhac

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention reçue, accompagnée du bilan financier (réalisé et prévisionnel).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal décide la subvention suivante :

Amicale des Sapeurs Pompiers de Génolhac......200 €

Talou!

Résultat du vote: Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL